

Image not found or type unknown



## Préavis réduit pour un appartement vide

Par **Lezav**, le **12/07/2014** à **23:42**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon cas me permet de bénéficier d'un préavis réduit pour un appartement vide.

Je suis en cdd dans un établissement scolaire. Celui ci sera renouveler en septembre mais dans un autre établissement. Donc cela peut il être considéré comme une mutation ou un perte d'emploi (fin de CDD)

J'ai déjà retrouvé un appartement que j'aimerais occupé d'ici septembre.

Merci de votre aide.